

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

Le projet de  loi NOTRe porte une volonté d’organisation nouvelle du Service Public de l’Emploi. L’Etat peut déléguer la mission de sa coordination aux Régions assortie des transferts de crédits, tout en maintenant Pôle emploi sous sa tutelle afin que l’établissement public national ne soit donc pas concerné par cette réorganisation éventuelle.

La coordination porterait donc sur les  outils territoriaux créés par les élus des communes et des intercommunalités,  depuis un certain nombre d’années, depuis 1982 pour les uns, 1989 et 1990 pour les autres, les Missions locales, les Maisons de l’Emploi et les PLIE, sur une base de politique très volontariste, accompagnée de financements non négligeables, car quel est l’édile,  le premier à devoir  répondre à tout demandeur d’emploi ou tout salarié en difficulté d’emploi,  que le Maire ou le Président de l’EPCI.

Notre Association, qui, comme vous le savez, porte le réseau des PLIE depuis leur inscription dans le code du travail, en 1998, loi contre l’exclusion, et des MDE, depuis leur inscription dans le code du travail, 2005 loi de cohésion sociale, souhaiterait que s’instaure un véritable débat et que soit menée une réflexion en profondeur sur les contours et la définition du futur Service Public National et Territorial de l’emploi.

Nous avons dans cet esprit demandé à François Rebsamen Ministre du Travail, de l’Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, d’organiser une conférence sociale qui pourrait amener l’ensemble des parties prenantes et notamment les élus territoriaux, communes et EPCI, à conduire cette réflexion et à construire un SPE national et territorial efficace et de proximité.

Les PLIE et les MDE ont produit et affichent leurs résultats qui ne sont pas négligeables. Ils concourent efficacement à la cohésion sociale de notre pays, les premiers au bénéfice des publics les plus éloignés de l’emploi et les seconds en matière d’animation du territoire, d’ingénierie et de gestion prévisionnelle territoriale de l’emploi et des compétences, les deux ayant créé et portant la clause sociale d’insertion et de promotion de l’emploi. Les résultats sont indéniables.

De plus, nous vous indiquons que l’art 3 ter voté en Commission des Lois, le 16 juin, est difficilement applicable dans sa partie I pour les PLIE. Ces derniers sont rattachés financièrement au PO National du FSE dont les crédits ne peuvent en aucune façon être délégués aux régions qui sont toutes autorités de gestion dans le cadre de leurs propres PO régionaux.

Notre association souhaite attirer votre attention sur la nécessité de ne pas se hâter vers une prise de décision qui aurait pour conséquences **de casser les innombrables efforts que les outils territoriaux ont menés depuis de nombreuses années, au bénéfice des personnes auxquels ils s’adressent**, mais au contraire de prendre en compte les compétences grandissantes des régions, la nécessaire homogénéité du territoire,  dont seul l’Etat peut être garant, les politiques de proximité totalement nécessaires à la prise en compte des besoins de nos territoires, des acteurs économiques, des populations concernées **afin que, l’Etat, les Régions, les Communes et les Intercommunalités mènent ensemble un débat profond, sérieux sur l’organisation du futur Service Public National et Territorial de l’Emploi.**

Nous vous remercions du soutien que vous apporterez à la demande de notre Association de surseoir à toute décision sur le sujet et à l’organisation d’une conférence sociale pour qu’ensemble l’Etat, les Régions, les Communes et les Intercommunalités puissent développer le futur Service Public National et Territorial de l’Emploi.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée,  Monsieur le Député, à nos sentiments très cordiaux.

                   Jean Le Garrec,                                                                                                           Laurent Hénart,

                   Président                                                                                                                       Maire de Nancy

                   Ancien Ministre                                                                                                             Ancien Ministre

                                                                                                            